



Le Plessis-Pâté

COMMUNE DU PLESSIS-PATE

ARRETE DU MAIRE N° A-133-2026

ARRETE PORTANT AFFECTATION D'UN VEHICULE DE SERVICE

DGS/AG

Le Maire du Plessis-Pâté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1984 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°35-2025 du 2 juin 2025 portant autorisation d'attribution de véhicule de service avec remisage à domicile,

Considérant la nécessité de mobilité du Directeur des services techniques visant à intervenir sans délai dans le cadre de ses fonctions, au service de la Ville du Plessis-Pâté,

ARRETE

Article 1er : il est attribué à Monsieur Guillaume FARDEL, Directeur des services techniques, un véhicule de service de marque Renault Clio, immatriculé HF-951-QK.

Article 2 : Ce véhicule est attribué selon les conditions suivantes :

- Le véhicule peut être utilisé pour l'exercice des missions relevant des services techniques, dans le périmètre de la Région Ile de France.
- l'usage du véhicule est autorisé sur le trajet domicile-travail avec remisage à domicile, le transport de tiers n'étant pas autorisé dans ce cadre-là.
- l'usage du véhicule n'est pas autorisé le samedi et le dimanche (sauf nécessités de service l'exigeant), ni durant les absences supérieures à 3 jours (congés, RTT, maladie...).

Article 3 : L'utilisation consentie est soumise à déclaration au titre des avantages en nature pour les trajets domicile-travail.

Article 4 : Le véhicule est assuré par la Ville dans le cadre des conditions d'utilisation normales, et le conducteur est assuré dans le cadre de la réglementation relative aux accidents du travail.

Article 5 : Cette attribution est consentie à compter du 1^{er} mai 2026, pour l'année en cours et est renouvelable annuellement.

Article 3 : Cet arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie.

Article 4 : Copie de cet arrêté sera notifié à l'intéressé.

Fait au Plessis-Pâté, le 25 avril 2026

